

Code éthique



Sommaire

Préambule	4
Pourquoi ce code ?	6
Le rôle clé de la Direction et des managers	7
Nos standards éthiques	8
Programme de conformité anticorruption	8
Lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	10
Protection des données personnelles	11
Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles	12
Relations partenaires	12
Nos engagements en tant qu'employeur	14
Responsabilité de chaque collaborateur	14
Confidentialité	15
Engagements en matière de santé et de sécurité	16
Lutte contre le harcèlement et le <i>mobbing</i>	17
Promouvoir la diversité et l'inclusion	18
Formation interne	19
Nos engagements envers notre communauté	21
Transparence et informations financières	21
Engagement environnemental	22
Respect des droits humains	24
Engagement sociétal	25
Dispositif d'alerte éthique	27

Préambule



Depuis sa création, le Groupe iliad s'appuie sur des valeurs de transparence, de confiance, d'égalité et de respect. Ces valeurs se traduisent par des principes éthiques forts qui structurent l'ensemble de nos activités.

Le Groupe promeut par ailleurs une culture de l'exemplarité. Nos dirigeants s'engagent ainsi pour assurer et encourager des comportements et une éthique des affaires répondant aux règles les plus strictes en matière d'intégrité.

Au-delà du cadre réglementaire, le Groupe iliad s'engage au quotidien pour le respect des droits fondamentaux et humains. La promotion de la diversité, l'emploi des personnes en situation de handicap, l'égalité femmes-hommes, la responsabilité sociétale, la lutte contre la corruption et la protection des données personnelles sont autant de causes essentielles pour le Groupe.

Ces principes doivent être appliqués sans distinction dans tous les domaines d'activité du Groupe. Ils doivent également être respectés par tous ses collaborateurs et partenaires externes.

Ainsi, le présent code éthique engage tous les collaborateurs, prestataires, fournisseurs et autres parties prenantes. Il revient à chacun d'en prendre connaissance et de le respecter. Tous les collaborateurs doivent faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et de professionnalisme, tant vis-à-vis des autres collaborateurs que des personnes externes au Groupe iliad.

L'adoption de ces standards favorise une culture du respect et de l'excellence, qui renforce l'impact positif de nos activités sur l'ensemble des territoires où le Groupe iliad est présent.

Thomas Reynaud
Directeur général
du Groupe iliad

Pourquoi ce code ?

Le présent code éthique est une opportunité pour le Groupe iliad de formaliser ses valeurs et principes en matière d'éthique des affaires et de les communiquer à l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Il souligne l'engagement du Groupe à toujours faire preuve d'intégrité et à respecter les standards éthiques dans l'exercice de ses activités quotidiennes.

Conformément à son engagement de respecter les standards éthiques les plus élevés, le Groupe a élaboré ce code éthique selon les principes directeurs des conventions, règles et lignes directrices internationales, notamment en adhérant aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces principes incluent les droits humains, le droit du travail, les règles relatives à la santé et à la sécurité, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Groupe respecte également les Principes directeurs de l'OCDE¹ et les règles édictées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Ces conventions mettent l'accent sur le respect des principes d'égalité, de diversité et de non-discrimination.

Dans ce contexte, toutes les sociétés et filiales adhèrent aux réglementations françaises applicables, y compris la loi « Sapin 2 » relative à la protection des lanceurs d'alerte et à la lutte contre la corruption, la loi Waserman et ses décrets, les dispositions du droit social en matière de protection contre le harcèlement et la discrimination, ainsi qu'aux réglementations locales en ces domaines.

Le Groupe maintient une politique de tolérance zéro envers tout comportement contraire à son code éthique. Tout manquement à ces règles peut induire des pertes financières significatives, nuire à la réputation du Groupe et le fragiliser vis-à-vis de la concurrence. Par conséquent, toute personne qui enfreint le code éthique s'expose à des sanctions disciplinaires, telles qu'un avertissement, une suspension, un licenciement ou une action en justice.

Le présent code éthique est un document de référence destiné à tous nos collaborateurs et parties prenantes. Il est effectif dans l'ensemble des filiales du Groupe iliad et est accessible sur le site institutionnel et sur l'intranet du Groupe. Il est également joint aux contrats de travail des nouveaux collaborateurs et annexé aux règlements intérieurs des entités..



Jean Rouverier
Directeur Risque,
Audit & Conformité

Le rôle clé de la Direction et des managers

Par l'adoption d'un comportement managérial conforme aux principes énoncés par ce code, la Direction et les managers contribuent à la promotion des règles et à la prévention des comportements inappropriés. Ils interviennent également en tant que médiateurs dans les situations conflictuelles, en adoptant les valeurs de transparence, de confiance et d'égalité du Groupe iliad. Nos instances dirigeantes donnent l'exemple. Ainsi, tous les managers sont également tenus d'adopter un comportement exemplaire et responsable, favorisant l'échange et le travail en équipe.

Chez iliad, nous sommes convaincus que le respect des principes éthiques est essentiel pour promouvoir la croissance et le bien-être de nos collaborateurs, et protéger la santé financière du Groupe. En intégrant les principes de conformité au sein de notre code éthique et en l'incarnant au quotidien, nous assurons la réussite, la durabilité et la réputation du Groupe.



Nos standards éthiques

Programme de conformité anticorruption

Dans ses efforts pour créer un environnement de travail ouvert et éthique, le Groupe iliad adopte une position de tolérance zéro envers la corruption. Ce principe, intégré dans l'ensemble de ses activités, s'applique non seulement à ses collaborateurs, mais également à ses partenaires professionnels, ainsi qu'à toute personne travaillant avec le Groupe ou le représentant.

Afin de prévenir le risque de corruption, le Groupe iliad a mis en œuvre des procédures internes appropriées et des contrôles anticorruption adéquats. Diffuser et promouvoir à grande échelle les principes de la politique anticorruption du Groupe contribue à prévenir la corruption sous toutes ses formes.

Conformément à l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », le Groupe a élaboré un programme de conformité et formalisé un code de conduite anticorruption.

Ce code définit un cadre clair pour permettre aux collaborateurs d'adopter les bons réflexes face aux risques. Il présente plusieurs cas pratiques illustrant des situations auxquelles chacun pourrait être confronté dans le cadre de ses fonctions, ainsi que les bons comportements à adopter. Il est donc de la responsabilité de tous d'en prendre bonne connaissance et de l'appliquer scrupuleusement. Tout manquement au code expose aux sanctions disciplinaires présentées dans les règlements intérieurs des entités du Groupe.

Ce code s'applique à l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur niveau hiérarchique et la nature de leur contrat. Les prestataires du Groupe doivent également respecter les principes présentés dans ce document.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et d'équité, nos accords avec nos fournisseurs et nos partenaires comprennent des clauses spécifiques relatives à la lutte contre la corruption.



Lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Fidèle aux idéaux de coopération et de responsabilité partagée, iliad lutte fermement contre tout comportement frauduleux, malhonnête ou illégal, tant en interne que dans ses relations d'affaires avec ses partenaires. Par ailleurs, le Groupe respecte toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il prend, à cet égard, les mesures appropriées afin de prévenir et détecter la dissimulation de fonds illégaux et veiller à ce que ses activités ne soient pas utilisées pour « blanchir » des fonds provenant d'activités illégales ou pour financer des activités terroristes. Pour répondre à ces risques :

- le Groupe réalise des évaluations de ses tierces parties afin d'identifier, d'actualiser et d'apprécier tout risque lié à la fraude, au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme ou à la corruption ;
- les partenaires d'iliad doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le blanchiment d'argent dans le cadre de leur sphère d'influence et pour lutter contre le financement du terrorisme.

Tous les collaborateurs doivent faire preuve de vigilance et signaler toute opération financière suspecte.

Protection des données personnelles

Face au progrès technologique, le Groupe iliad se saisit de l'enjeu de la protection des données personnelles. Il a ainsi mis en œuvre un dispositif de gouvernance dédié à la protection des données personnelles, reposant sur la coordination d'un réseau de référents par entité.

Le partage des expertises au sein d'équipes pluridisciplinaires offre au Groupe une vision opérationnelle concrète des traitements des données, et permet d'élaborer des plans d'action adaptés.

Le Groupe iliad garantit la confidentialité et la sécurité des données. À cet effet, il s'engage à promouvoir un environnement de confiance qui s'articule autour des axes suivants :

- veiller à la conformité des traitements de données aux exigences réglementaires et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, le « RGPD ») ;
- garantir une base juridique conforme pour chaque traitement de données ;
- informer les abonnés de manière transparente sur le traitement de leurs données personnelles ; et
- s'assurer du contrôle par les abonnés de leurs propres données personnelles, en garantissant un exercice fluide et efficace de leurs droits.

Le Groupe cherche à responsabiliser ses collaborateurs en approfondissant leurs connaissances de ces défis liés à la protection des données. C'est pourquoi il met en œuvre un plan de formation dédié et met à leur disposition des outils adaptés pour les accompagner.



Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles

Le Groupe iliad respecte l'ensemble des règles et normes nationales et internationales en matière de concurrence, y compris celles qui interdisent l'abus de position dominante et les pratiques concertées ou les ententes entre concurrents. Il s'engage par ailleurs à ne pas perturber ou entraver la concurrence légitime de quelque manière que ce soit.

Nous soutenons fermement tous les efforts visant à promouvoir et à préserver la concurrence.

Nous comptons sur la compréhension de nos collaborateurs, et plus particulièrement ceux confrontés à ces questions au quotidien, des principes de base du droit de la concurrence ainsi que de l'importance du respect de ces lois. La Direction juridique est en charge d'apporter tout éclaircissement sur les questions relatives aux sujets de concurrence.

Dans le cadre de sa culture d'apprentissage continu, le Groupe organise régulièrement des formations internes destinées aux managers afin de prévenir les infractions au droit de la concurrence.

Relations partenaires

L'objectif du Groupe est de veiller à ce que tous ses fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables, ainsi que ses principes en matière de conformité et d'éthique.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et responsables, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes standards. Ils doivent pour cela se conformer au code de conduite du Groupe, qui comprend la prévention des conflits d'intérêts, des délits financiers et de la discrimination, et fait également valoir la légalité, la durabilité, la transparence et l'égalité. À cet effet, le Groupe a mis en place une charte des relations partenaires, qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs dans tous les pays. Cette charte énonce les principes, les règles et les lignes directrices à respecter et peut être consultée sur le site institutionnel du Groupe à l'adresse suivante :

<https://www.iliad.fr/fr/publications/all/ethics-compliance>

Le processus relatif aux relations partenaires permet à chaque entité du Groupe d'identifier de nouveaux partenaires en établissant des critères et des normes de sélection, et en identifiant, évaluant et gérant les risques associés.

C'est pourquoi iliad inclut également dans sa politique d'évaluation des fournisseurs, des critères de sélection spécifiques visant à exclure les entreprises ayant leur siège ou opérant dans des pays soumis à des sanctions ou sous embargo par les autorités internationales.

En outre, chaque entité dispose de pratiques spécifiques d'évaluation des fournisseurs alignées sur les politiques du Groupe, afin de garantir des relations d'affaires transparentes, fiables et licites, fondées sur l'ambition d'une croissance partagée et le respect.





Nos engagements en tant qu'employeur

Responsabilité de chaque collaborateur

Au sein du Groupe iliad, nous pensons qu'il est nécessaire de favoriser un environnement de travail équitable et respectueux, encourageant l'autonomie et la responsabilisation de tous. Chaque collaborateur est tenu, quel que soit son poste, d'adopter un comportement responsable, positif et conforme aux dispositions du code éthique. Ce faisant, il joue un rôle essentiel dans le maintien d'un climat de travail apaisé. Ce comportement s'impose tant vis-à-vis d'autres collaborateurs du Groupe que des clients, des fournisseurs et de toute autre personne extérieure à iliad.

Il est également attendu de chacun qu'il aide ses collègues à adopter ces règles. Seul un effort collectif, engageant la responsabilité de chaque collaborateur à respecter nos principes éthiques, peut garantir le succès et la réputation du Groupe iliad.

Confidentialité

Chez iliad, nous accordons une grande confiance à nos collaborateurs. Nous reconnaissons leur rôle essentiel dans la préservation de la confidentialité et de la sécurité des informations qu'ils gèrent.

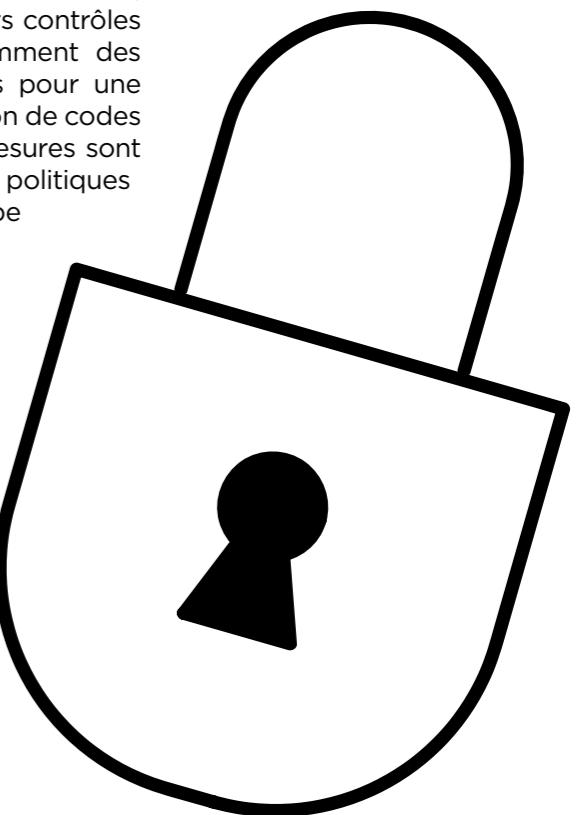
Le Groupe insiste sur l'importance pour ses collaborateurs de respecter le secret professionnel et la confidentialité dans tous les aspects de leur travail, y compris lors de l'accès aux informations, de leur consultation ou de leur utilisation. Leur responsabilité s'étend également aux cas de falsification, de modification ou d'utilisation de ces informations à des fins personnelles. La divulgation d'informations sans l'autorisation explicite du Groupe est strictement interdite. Par ailleurs, toute demande suspecte d'informations ou de paiements doit être signalée sans délai. Les collaborateurs restent tenus par ces obligations de confidentialité au-delà de la cessation de leurs fonctions.

Dans le cadre de son engagement de sécuriser le traitement des données, le Groupe a mis en place des règles strictes contre la diffusion non autorisée et l'utilisation à des fins personnelles de ces informations, ainsi que des techniques fiables et des mesures de sécurité physique.

Ces mesures sont spécifiquement conçues pour protéger les locaux du Groupe, ses documents et ses données. Elles assurent la sécurité de toutes les personnes concernées, y compris les contractants externes. Les divers contrôles mis en place par le Groupe incluent notamment des protocoles avancés de chiffrement des e-mails pour une messagerie électronique sécurisée et l'utilisation de codes anonymisés pour les projets sensibles. Ces mesures sont régies par un ensemble clair de règles et de politiques décrites dans la charte informatique du Groupe accessible sur l'intranet.

En outre, l'engagement du Groupe ne se limite pas aux aspects internes, il comprend également les données de ses consommateurs, clients et partenaires.

En faisant confiance à ses collaborateurs et en travaillant avec eux, le Groupe garantit un environnement qui préserve la confidentialité, respecte l'autonomie et assure la sécurité des informations dans l'ensemble de ses activités.



Engagements en matière de santé et de sécurité

Le Groupe reste fidèle à son obligation de veiller au respect des règles et pratiques éthiques en matière de santé, de sécurité et de bien-être de ses collaborateurs, et s'engage à remplir son devoir de diligence à l'égard des tiers.

L'engagement d'iliad se manifeste avant tout par une attention particulière portée à la formation et à la sensibilisation de ses collaborateurs dès leur arrivée et tout au long de leur carrière. Qu'il s'agisse de sessions d'intégration dédiées, de webinars ou de formations sur site, le Groupe conçoit ses parcours d'apprentissage en matière de santé et de sécurité en collaboration avec les équipes opérationnelles pour assurer une vision globale des risques associés à leur travail.

Outre la formation, les collaborateurs du Groupe disposent de tout le matériel nécessaire pour assurer leur sécurité. Ce matériel est contrôlé et vérifié lors d'audits de sécurité réguliers. Des outils ont également été mis au point pour contrôler l'ensemble du processus de sécurité lié aux équipements pour le travail en hauteur.

Le Groupe s'engage à garantir des conditions de travail optimales à tous ses collaborateurs. À cet effet, il continue depuis 2018 à réaliser chaque année des travaux de rénovation sur ses différents sites (siège, bureaux régionaux, etc.) afin d'améliorer les espaces, de les adapter aux besoins de ses collaborateurs et à leur bien-être, et de s'assurer du respect des normes de santé et de sécurité les plus strictes.

Pour le Groupe, prévenir les risques en matière de santé et de sécurité est essentiel au moral et à la santé des collaborateurs. Il est donc crucial de leur apporter un soutien optimal afin d'éviter que de telles situations ne se produisent.

Le Groupe iliad encourage ses collaborateurs à faire part de tout problème, incident, quasi-accident ou danger potentiel, renforçant ainsi son engagement en faveur de la santé et de la sécurité au travers d'un système efficace de signalement. Ainsi, le Groupe crée les conditions d'une remontée d'information optimale, lui permettant d'identifier et d'atténuer les risques avant qu'ils ne se traduisent en accidents ou blessures. Chaque incident signalé fait l'objet d'une enquête approfondie et est rapidement suivi de mesures correctives, le cas échéant.

En assurant le respect des règles de santé et de sécurité, le Groupe iliad travaille à la réduction, voire à l'élimination, de certains risques d'accidents et des maladies liées au travail. En outre, il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, et crée un environnement de travail toujours plus sûr pour l'ensemble de ses collaborateurs.



Lutte contre le harcèlement et le *mobbing*

Au sein du Groupe iliad, nous avons une confiance inflexible en nos collègues et comptons sur leur effort collectif pour établir un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement, de harcèlement sexuel ou de *mobbing*. Ce type de comportements n'est toléré sous aucune de ses formes. Le Groupe est fermement résolu à respecter son engagement envers ce principe, qu'il renforce par la mise en œuvre de politiques et de procédures efficaces.

Non-discrimination – Nous croyons en la force de nos collaborateurs et en l'égalité des chances. Pour concrétiser notre engagement, nous veillons à ce que chaque candidat ou collaborateur bénéficie du même traitement que ses pairs dans la méthode de recrutement, la rémunération, les conditions d'emploi, les possibilités de formation, l'évolution professionnelle et les perspectives de promotion. Nos valeurs de liberté et de confiance excluent toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le genre, l'âge, le handicap, les convictions religieuses, la nationalité, les opinions politiques, l'appartenance à un syndicat, l'origine ethnique, la foi, l'orientation sexuelle ou la situation professionnelle (contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée).

Harcèlement – Le Groupe iliad interdit formellement toute forme de harcèlement. Le harcèlement est un ensemble de comportements inappropriés, offensants et répétés ayant pour objet ou pour effet de causer un préjudice, de détériorer l'environnement de travail d'une personne, de porter atteinte à ses droits humains fondamentaux sur le lieu de travail, de nuire à sa dignité, d'affecter négativement son bien-être physique ou mental, ou de compromettre ses perspectives professionnelles.

Harcèlement sexuel – Le harcèlement sexuel représente un manquement aux valeurs que nous défendons. Il est défini comme un comportement sexuel non désiré créant un environnement hostile ou offensant reconnu comme une forme de discrimination fondée sur le genre. Cela inclut des comportements verbaux, non verbaux ou physiques, y compris des communications écrites ou électroniques et peut concerner des personnes du même genre ou de genres différents.

Mobbing – Nous souhaitons que nos collaborateurs se respectent mutuellement et fassent toujours preuve d'empathie envers leurs collègues. Nous condamnons fermement toute action ou tout comportement, qu'ils soient le fait de supérieurs ou de collègues, qui impliquent un harcèlement persistant et durable, une intimidation ou toute autre forme de mauvais traitement à l'égard d'un collaborateur, notamment les actions visant à minimiser la valeur professionnelle d'une personne, à l'humilier, la ridiculiser ou à l'isoler.

Le Groupe iliad s'engage à promouvoir un environnement de travail sûr et respectueux. Pour ce faire, il sensibilise ses collaborateurs au *mobbing*, au harcèlement, au harcèlement sexuel et à la discrimination, en les conseillant sur la réaction à avoir face à de tels incidents et en précisant la personne à contacter le cas échéant. Il a mis en place des procédures pour lutter contre le *mobbing* et organisé des formations pour prévenir et traiter de manière proactive ce problème sur le lieu de travail, dont il reconnaît l'impact négatif potentiel sur le bien-être des collaborateurs.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

La discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap ou encore le statut socio-économique, n'a pas sa place dans notre culture d'entreprise. Le Groupe prône et favorise activement la diversité, en veillant à l'égalité des chances et de traitement pour tous. Il s'engage quotidiennement à promouvoir la diversité, l'emploi des personnes en situation de handicap, l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Ces principes s'appliquent à tous les domaines d'activité du Groupe, sans distinction.

L'engagement du Groupe prend forme dans sa politique de recrutement, qui met l'accent sur l'ouverture d'esprit et l'objectivité, en sélectionnant les candidats uniquement sur la base de leurs compétences, sans se laisser influencer par des biais.

Pour renforcer son engagement, le Groupe a mis en place dans plusieurs entités le programme de formation « Recruter sans discriminer », destiné au personnel RH. Ce programme permet de prendre des décisions de recrutement en toute objectivité, sans pratiques discriminatoires. Pour garantir cette objectivité, le Groupe a adopté les « guidelines STAR » afin d'évaluer les candidats. En les appliquant, il élimine les biais dans la sélection, ce qui lui permet de se concentrer uniquement sur l'évaluation des compétences et qualifications essentielles des candidats.

Nous avons observé des résultats concrets et quantifiables qui attestent des actions du Groupe, valident l'impact de ses efforts en matière de diversité et d'inclusion, et nous motivent à persévirer dans notre mission de favoriser un lieu de travail juste et équitable.

Cependant, l'égalité est un processus continu, et notre détermination à progresser reste immuable. Le Groupe aborde de manière proactive tout incident ou comportement contraire à ses principes. Son système d'alerte éthique permet aux collaborateurs d'exprimer librement leurs préoccupations. En outre, il favorise un environnement qui encourage l'expression individuelle et promeut une communication ouverte dans l'ensemble de l'organisation.

L'amélioration constante est la priorité du Groupe, qui s'efforce de créer un environnement où toutes les idées sont valorisées et respectées.



Formation interne

Le Groupe s'engage à favoriser les opportunités d'apprentissage par des programmes de formation continue et périodique ainsi que par des campagnes de sensibilisation régulières. Ces initiatives visent à promouvoir la mise en œuvre appropriée de nos principes éthiques, et les procédures et politiques qui s'y rapportent. L'objectif est de promouvoir une culture de la conformité et de l'éthique dans l'ensemble du Groupe, car nous estimons qu'il est de la responsabilité de chaque collaborateur d'y contribuer.

Les programmes de formation d'iliad sont axés sur les risques de conformité identifiés, tels que les conflits d'intérêts, le blanchiment d'argent, la corruption et le crime organisé. Ils offrent également un aperçu des principes fondamentaux énoncés dans le présent code éthique. Ces formations s'appuient principalement sur des études de cas pratiques, permettant de renforcer l'engagement des participants en illustrant des situations potentielles.

Les méthodes d'apprentissage sont adaptées selon les niveaux d'exposition aux risques. Les modules de sensibilisation sont proposés en e-learning ou en interne. Pour les collaborateurs les plus exposés, le Groupe priviliege des formations dispensées par des experts externes.

Les nouveaux collaborateurs suivent des sessions de formation peu de temps après leur intégration au sein du Groupe. Par la suite, ils sont régulièrement invités à participer à des sessions complémentaires, notamment en cas d'évolution du code éthique, de mise en œuvre de procédures et politiques connexes, ou encore de modifications significatives des politiques du Groupe ou du cadre juridique et réglementaire.



Nos engagements envers notre communauté

Transparence et informations financières

Souhaitant favoriser un environnement ouvert et de confiance, iliad reconnaît l'importance de partager des informations transparentes et fiables sur l'entreprise, qu'il s'agisse d'informations financières ou extra-financières. Cette approche est essentielle pour :

- maintenir une relation de confiance avec tous nos partenaires, clients et collaborateurs ;
- respecter nos obligations légales et réglementaires ;
- protéger notre crédibilité et notre réputation ;
- exercer nos activités avec intégrité et efficacité.

Conformément à ce principe, iliad s'engage au strict respect des lois fiscales et à la mise en œuvre des structures fiscales et juridiques durables alignées sur ses besoins opérationnels.

Dans le cadre de fonctions opérationnelles, financières ou de contrôle interne, une partie des collaborateurs est directement impliquée dans les dispositifs du Groupe permettant de garantir la fiabilité de l'information financière. Leur concours est essentiel pour assurer l'exactitude des communications financières.

Engagement environnemental



Le Groupe iliad exerce ses activités avec la conviction que ses actions d'aujourd'hui façonnent le monde de demain. C'est pourquoi il s'engage à diminuer son empreinte écologique et à œuvrer pour réduire le plus rapidement possible ses émissions carbone conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Il démontre son engagement en diminuant son impact écologique et en plaident en faveur de pratiques durables afin de créer un avenir meilleur pour tous.

Compte tenu des défis environnementaux urgents auxquels le monde fait face, le Groupe est décidé à donner un nouvel élan à son engagement. En 2024, la SBTi a validé les engagements suivants :

- Objectif à court terme : le Groupe iliad s'engage à réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) des Scopes 1 et 2 de 60% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022. Il s'engage également à réduire les émissions absolues de GES du Scope 3 de 46% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022.
- Objectif Net Zéro : le Groupe iliad s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 de 90% d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2022. Il s'engage également à réduire les émissions absolues de GES du Scope 3 de 90% d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2022.

Cette stratégie environnementale s'articule autour de trois axes :

- mettre en œuvre ses 10 engagements pour le climat dans les meilleurs délais ;
- améliorer son efficacité énergétique ;
- minimiser l'impact environnemental de ses produits à travers une démarche d'éco-conception de ses produits.

En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe iliad s'est engagé à développer des partenariats contribuant pleinement à la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Il sélectionne avec le plus grand soin les projets qu'il entreprend et les partenaires avec lesquels il s'associe selon leur capacité à contribuer à la réalisation des ODD. Parmi les 17 objectifs constituant cet agenda universel à mettre en œuvre d'ici 2030 pour construire l'avenir de nos sociétés, les activités du Groupe iliad contribuent de manière significative à 12 d'entre eux, dont 8 sont considérés comme prioritaires.



Respect des droits humains

Le Groupe iliad contribue au respect des principes édictés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des principes relatifs aux droits humains décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il s'est ainsi engagé à :

- respecter le droit à la liberté d'association et garantir la protection du droit de négociation collective, conformément à la convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical du 9 juillet 1948, ainsi qu'à la convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective du 8 juin 1949 ;
- lutter contre toutes les formes de travail forcé et le travail des enfants, en application de la convention n°105 sur l'abolition du travail forcé du 25 juin 1957, ainsi que de la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999.

Le Groupe iliad s'engage à promouvoir et respecter les droits humains fondamentaux, tels que le droit à l'éducation, la liberté d'expression, et le droit à un environnement sain, dans ses opérations internes et dans sa sphère d'influence. À cet effet, il s'engage et demande à ses partenaires de :

- respecter en toutes circonstances les droits humains proclamés au niveau national et international, en particulier les droits et libertés découlant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits humains ;
- respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu.

Ces engagements sont mis en œuvre dans les différents pays où nous opérons selon la réglementation locale.

De plus, le Groupe iliad est signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Il est particulièrement attaché au respect de ses principes, et notamment ceux qui invitent les entreprises à :

- promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
- veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits humains.

Etant convaincu que l'égalité en matière de droits humains implique aussi de fournir un accès égal à Internet pour tous, le Groupe iliad soutient un certain nombre d'œuvres caritatives dans le domaine du numérique, visant à protéger les droits humains.

Engagement sociétal

Le respect de l'égalité des droits et des chances est l'un des piliers qui nous définit chez iliad. En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous avons adopté une politique de solidarité et d'engagement social, et nous pouvons compter dans cette démarche sur le dévouement et les efforts de nos équipes. Notre objectif commun est de combler la fracture numérique et de permettre au plus grand nombre d'accéder aux dernières technologies grâce à plusieurs modes de soutien. Le Groupe s'implique dans de nombreuses initiatives communautaires, où il tire parti de l'esprit dynamique et agile de ses équipes, et encourage ses collaborateurs à s'investir dans des causes qui correspondent à ses valeurs, telles que le soutien à des associations humanitaires et caritatives, ou encore le soutien scolaire. La politique de solidarité du Groupe se manifeste principalement à travers les actions menées par la Fondation Free (<https://www.fondation-free.fr>), fondée en 2006. En outre, le Groupe a créé en 2022 la Fondation polonaise « pour la liberté de choix » (« Wolność Wyboru »).





Dispositif d'alerte éthique

Le dispositif d'alerte éthique du Groupe iliad atteste de l'importance qu'il accorde à la parole de ses collaborateurs et de ses partenaires. Cette procédure est mise en œuvre par le Groupe iliad pour permettre à ses collaborateurs, ainsi qu'à tout partenaire externe ou occasionnel, de porter à la connaissance de la Direction risque, audit et conformité un comportement ou une situation potentiellement contraire au code éthique, d'y mettre fin et de le/la sanctionner le cas échéant.

Son champ d'application est décrit dans la procédure d'alerte éthique disponible à l'adresse alerteethique.iliad.fr, et couvre notamment les thématiques suivantes :

- respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- lutte contre les irrégularités en matière financière, comptable ou fiscale.

Pour les collaborateurs, le dispositif d'alerte éthique représente une alternative au recours à la voie hiérarchique classique. Son utilisation, bien que non obligatoire, est recommandée pour permettre aux collaborateurs de bénéficier des dispositions législatives applicables en matière de protection des lanceurs d'alerte.

Aucune action ne sera entreprise et aucune sanction ne sera prise à l'encontre d'un collaborateur qui, de bonne foi, fait part de ses inquiétudes sur l'éventualité des pratiques susvisées. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la confidentialité de l'alerte émise par le collaborateur, ainsi que de ses données personnelles.

Pour toute question concernant l'éthique des affaires et le code de conduite anticorruption, il est possible de s'adresser à sa hiérarchie, aux responsables RH ou au Service éthique et conformité (ethique@iliad.fr).

 | 